

Atelier Indigo

12 rue Félix Faure 77450 Esbly - 06 60 41 35 34



Chers parents, chers élèves

Afin de faciliter le travail du trésorier de l'Atelier Indigo, nous vous demanderons d'effectuer la totalité du paiement à l'inscription ou à l'issu du 1er cours. À partir du deuxième cours effectué, les cotisations ne sont pas remboursables.

Pour les enfants de moins de 10 ans, vous pouvez faire 3 chèques

75€ encaissé en octobre

60€ encaissé en Janvier

60€ encaissé en Avril

Pour les ados (plus de 10 ans) Vous pouvez faire 3 chèques

105€ encaissé en octobre

90€ encaissé en Janvier

90€ encaissé en Avril

Pour les adultes, vous pouvez faire 3 chèques

165€ encaissé en octobre

150€ encaissé en janvier

150€ encaissé en avril

Ou vous pouvez faire 9 chèques

65€ en octobre et 8 chèques de 50€ répartis de novembre à juin

Les chèques sont à faire à l'ordre de Delphine Candito

si vous désirez une autre répartition des montant de vos chèques , voyez directement avec Delphine Candito

Si vous désirez régler en espèces, vous devez effectuer la totalité du règlement à l'inscription.

Il est également demandé à tous les élèves, du respect envers le matériel et les personnes au sein de l'atelier !

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension

Bien cordialement

Delphine Candito et le bureau de l'Atelier

Atelier Indigo

12 rue Félix Faure 77450 Esbly - 06 60 41 35 34



Chers parents, chers élèves

Afin de faciliter le travail du trésorier de l'Atelier Indigo, nous vous demanderons d'effectuer la totalité du paiement à l'inscription ou à l'issu du 1er cours. À partir du deuxième cours effectué, les cotisations ne sont pas remboursables.

Pour les enfants de moins de 10 ans, vous pouvez faire 3 chèques

75€ encaissé en octobre

60€ encaissé en Janvier

60€ encaissé en Avril

Pour les ados (plus de 10 ans) Vous pouvez faire 3 chèques

105€ encaissé en octobre

90€ encaissé en Janvier

90€ encaissé en Avril

Pour les adultes, vous pouvez faire 3 chèques

165€ encaissé en octobre

150€ encaissé en janvier

150€ encaissé en avril

Ou vous pouvez faire 9 chèques

65€ en octobre et 8 chèques de 50€ répartis de novembre à juin

Les chèques sont à faire à l'ordre de Delphine Candito

si vous désirez une autre répartition des montant de vos chèques , voyez directement avec Delphine Candito

Si vous désirez régler en espèces, vous devez effectuer la totalité du règlement à l'inscription.

Il est également demandé à tous les élèves, du respect envers le matériel et les personnes au sein de l'atelier !

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension

Bien cordialement

Delphine Candito et le bureau de l'Atelier